

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en article 107 de nouvelles dispositions relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2017.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

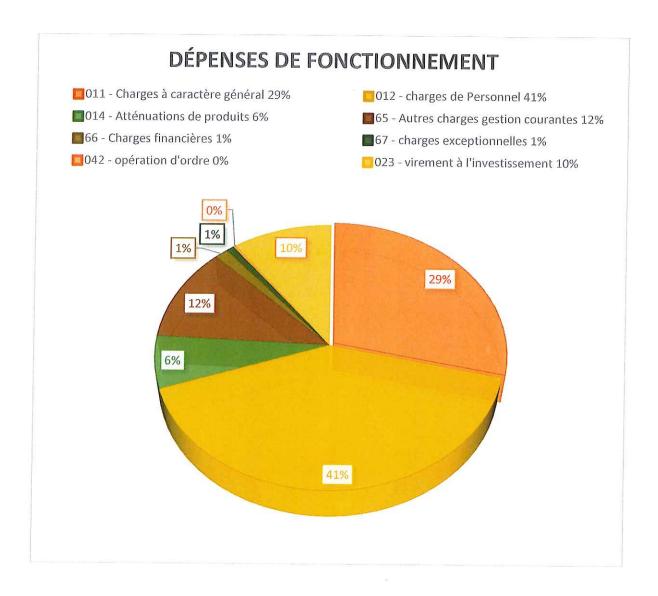
a) Dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, les charges de personnel, les prestations de services effectuées, les intérêts d'emprunt à payer, les subventions aux associations, les indemnités des élus.

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 772 091.01 €

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2017	
011 - Charges à caractère général	246 166.28 €	
012 - Charges de Personnel	351 090.12 €	
014 - Atténuations de produits	54 722.00 €	
65 - Autres charges gestion courante	99 221.73 €	
66 - Charges financières	11 560.48 €	
67 - Charges exceptionnelles	6 664.70 €	
042 - Opération d'ordre	2 665.70 €	
TOTAL	772 091.01 €	
023 - Virement à l'investissement (pour mémoire)	85 602.00 €	



<u>Au 011</u>: Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts fonciers payés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance...

On observe une progression des achats et charges par rapport à 2016 de 6.28% due principalement à l'électricité, la maintenance, les assurances...

Au 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Ce chapitre a enregistré une baisse entre 2016 et 2017 (-1.27%), ce qui se traduit en réalité par une diminution de la masse salariale due à la suppression des TAP en septembre 2017. Le ratio charges de Personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement se situe à près de 45%

<u>Au 014</u> : Ce chapitre comprend la part reversée à la Métropole Rouen Normandie (attributions de compensation et dotation de solidarité communautaire)

<u>Au 65</u>: Ce chapitre retrace les dépenses afférentes au versement des indemnités et cotisations des élus, aux contributions aux syndicats intercommunaux (crèche, collège et lycée), à la subvention au CCAS et au versement des subventions pour les associations.

Au 66 : ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

<u>Au 67</u> : dans ce chapitre figure essentiellement des frais facturés pour une résiliation de contrat avant l'échéance.

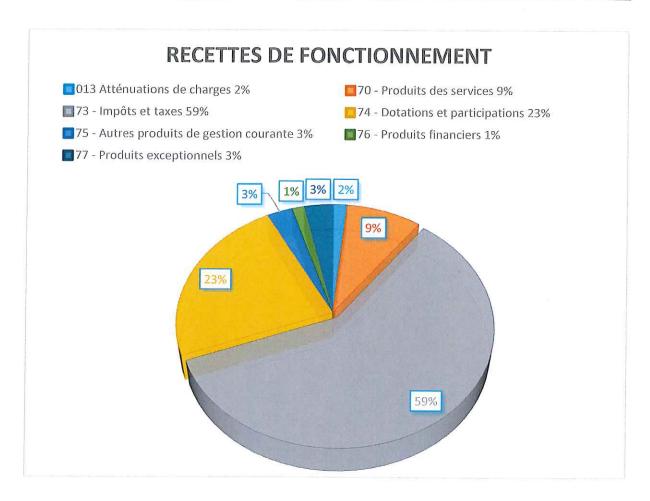
b) Recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (location de salles, cantine, garderie,...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2017 représentent 846 610.62 € L'excédent reporté de l'année précédente représente : 55 562.10 €

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2017		
013 - Atténuations de charges	12 897.13 € 71 957.26 € 501 206.32 € 196 170.54 €		
70 - Produits des services			
73 - Impôts et taxes			
74 - Dotations et participations			
75 -Autres produits gestion courante	24 525.50 €		
76 -Produits financiers	11 552.00 €		
77 -Produits exceptionnels	28 301.87 €		



<u>Au 13</u> : Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie

<u>Au 70</u>: Ce chapitreconcerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration et garderie scolaire, les TAP du 1 semestre, le transport scolaire. D'autres recettes moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions cimetières, les ventes de coupes de bois, les droits de chasse et les locations de terre.

<u>Au 73</u> : Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Les recettes de ce chapitre (impôts et taxes) représentent 59.20 % des recettes totales de fonctionnement.

En 2017, la municipalité a décidé de reconduire les taux de la Taxe foncière bâtie et non bâti. Seul le taux de la taxe d'habitation, inférieure à la moyenne nationale et Départementale, a été augmenté d'1.5%

<u>Au 74</u>: Ce chapitre concerne principalement les dotations de l'état.

La dotation globale de fonctionnement est en baisse par rapport à 2016 : - 9.03% et représente une baisse globale sur l'ensemble des dotations et compensations de plus de 8%

<u>Au 75</u> : il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations

<u>Au 76</u>: Dans ce chapitre se trouve le remboursement de la Métropole pour les travaux de voirie qui ont été réalisé avant la reprise de la compétence Voirie par la Métropole.

Au 77: Ce chapitre concerne le remboursement des sinistres par les assurances.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.
- En recettes : Les subventions, le fond de compensation de TVA et la taxe d'aménagement constituent les recettes de la section d'investissement.

a) Dépenses d'investissement

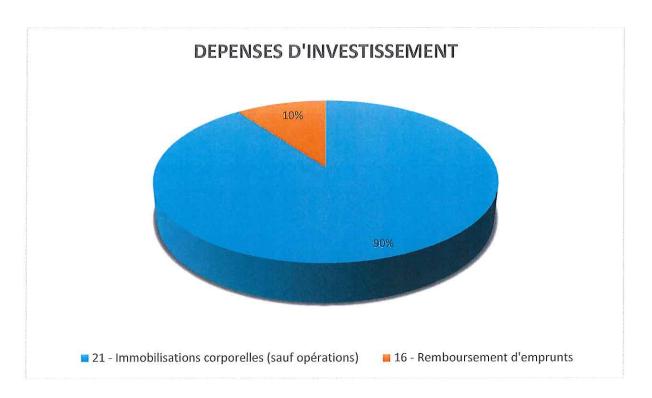
Les principales dépenses ont porté sur les opérations suivantes :

- Achat de matériel communal : broyeur à herbe et à végétaux, borne de propreté canine, panneaux affichage, panneaux de signalisation, four.
- Marché maitrise d'œuvre pour la restauration des vitraux
- Mise aux normes handicap, remplacement de la bulle et travaux d'électricité
- Informatique bibliothèque et écoles

- Ecoles : Remplacement de la chaudière, des menuiseries, réfection des sols à l'école élémentaire, pose d'un interphone avec contrôle des accès, achat d'un jeu à l'école maternelle
- Achat de poteau bois pour la clôture dans l'enceinte du Parc du Château (Eco-paturage)

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 205 393.66 € réparties de la façon suivante :

CHAPITRE	CA 2017 184 697.06 €	
21 – Immobilisations corporelles		
16 – Remboursement d'emprunt	20 696.60 €	



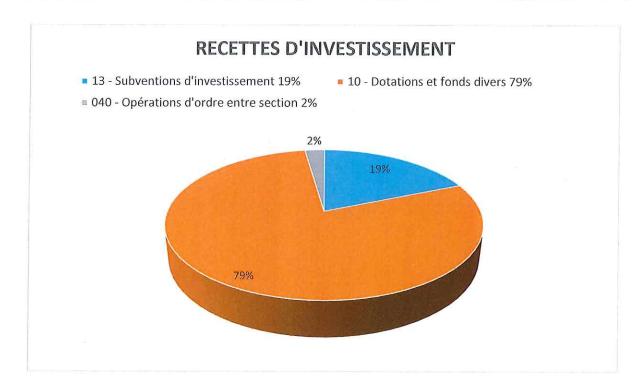
b) Recettes d'investissement

Les Principales recettes sont les suivantes :

- Fond de compensation de TVA, calculé sur les dépenses d'investissement réalisées en 2015
- Taxe d'aménagement
 Pour information, depuis le 1^{er} janvier 2018 la taxe d'aménagement est perçue par la Métropole Rouen Normandie. Il en découle une diminution de notre contribution Métropolitaine
- Subventions de l'Etat et de la Métropole Rouen Normandie pour la mise aux normes Handicap de la salle Roger Debarre
- Subvention de L'Etat et la Métropole pour la maîtrise de l'Energie, l'interphonie à l'école élémentaire et l'aire de jeu à l'école maternelle

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 113 593.97 €

CHAPITRE	CA 2017		
13 – Subventions d'investissement	21 288.88 € 89 639.39 €		
10 – Dotations et Fonds divers			
040 – Opérations d'ordre entre section	2 665.70 €		



III – ETAT DE LA DETTE

Notre collectivité a un prêt en cours. Il a été souscrit pour la construction du complexe associatif et sportif en 2012. Son taux fixe est de 4.52%.

Une renégociation du prêt a été lancée afin d'obtenir une diminution du taux, mais nous avons été contraint de rejeter la proposition en raison des frais très importants appliqués.

Montant	Dette au	Dette au	Annuité	Remboursement		Durée du
du Prêt	01/01/2017	31/12/2017	2017	Intérêts	Capital	Prêt
350 000 €	263 451.30	242 754.70	32257.08€	11 560.48 €	20 696.60€	15 ans

Fait à Les Authieux sur le Port Saint Ouen, le 10 avril 2018

Le Maire, Marc DUFLOS